

LE MONDE

Le gouvernement accusé de faire du label haute valeur environnementale un « cheval de Troie du “greenwashing” »

Au cœur des politiques de transition écologique du ministère de l’agriculture, le label français HVE avait été conçu comme une étape vers le bio. Mais des organisations dénoncent un cahier des charges pas assez exigeant.

Par [Enola Richet](#)

Publié aujourd’hui à 12h32

Article réservé aux abonnés

Un cépage pinot noir, en Alsace. Danièle Schneider / Photononstop

Pour le ministère de l’agriculture, c’est un motif de satisfaction : le nombre d’exploitations agricoles certifiées « *haute valeur environnementale* » (HVE) a bondi de 52 % au premier semestre 2020. Elles sont désormais 8 218, soit 1,35 % des exploitations françaises, et bénéficieront, dès 2021, d’un crédit d’impôt de 76 millions d’euros. Créé lors du Grenelle de l’environnement de 2008 – et effectif depuis 2011 –, le label fait pourtant l’objet de nombreuses critiques. Il est notamment qualifié d’« *illusion écologique* » par le syndicat Confédération paysanne ainsi que plusieurs organisations de défense de l’environnement et de l’agriculture bio, qui dénoncent un « *cheval de Troie du “greenwashing”* ».

Dotée de règles plus souples en matière d’utilisation des intrants notamment, la certification HVE avait été conçue, à son lancement, comme une étape intermédiaire entre agriculture conventionnelle et biologique. « *Son but était d’encourager les agriculteurs à faire une partie du chemin* », précise Arnaud Schwartz, président de la fédération France Nature Environnement (FNE), à l’origine de la création de l’appellation. La filière viticole, en particulier, s’est saisie de ce dispositif et représente aujourd’hui les trois quarts des exploitations HVE, suivie par l’arboriculture, le maraîchage ou l’horticulture. L’objectif du plan « biodiversité », programme lancé en 2018 par Nicolas Hulot pour combattre l’artificialisation des sols et les méfaits de l’agriculture intensive, est d’atteindre 15 000 exploitations certifiées d’ici à 2022.

« Des incohérences en termes de biodiversité »

Mais pour ses détracteurs, le label est aujourd’hui détourné de son intention initiale, devenant une « *fin en soi* », une « *certification des produits* », alors qu’il avait été conçu comme une « *marche vers le bio* ». Pour la Confédération paysanne, « *trop d’indicateurs montrent que le gouvernement veut faire du HVE l’outil majeur de la transition agricole, ce qu’il n’est absolument pas* ».

Le problème résiderait dans le cahier des charges, trop peu exigeant pour en faire un outil central de la transition écologique. L'obtention de la certification HVE repose sur deux options. L'option A permet, selon la Confédération paysanne, « *d'utiliser des pesticides, des OGM, ne rien changer à ses pratiques* », en fonctionnant selon un système de moyenne de points attribués par thématiques : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion des fertilisants et de l'irrigation, le tout adapté aux conditions climatiques et environnementales de la région. Un système assumé par le ministère de l'agriculture, pour qui « *la labellisation vise à réduire, sans l'exclure totalement, le recours aux phytosanitaires* ».

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [Des traces de pesticides dans des vins certifiés « haute valeur environnementale »](#)

L'option B permet aux exploitations qui limitent le poids des intrants dans leur chiffre d'affaires à 30 %, d'obtenir la certification. Elle présente, selon la Confédération paysanne et ses partenaires, des « *incohérences en termes de biodiversité, d'usage des pesticides, de pollution des sols* », et devrait être supprimée. « *Les productions qui ont des marges très élevées, comme certaines exploitations viticoles, peuvent facilement continuer à utiliser une grande quantité de pesticides* », relève Arnaud Schwartz. En septembre, un laboratoire français avait décelé dans des bouteilles de vin françaises issues d'exploitations HVE des traces probables de substances classées cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques. « *Il y a un vrai risque de "greenwashing"* », dénonce le président de France Nature Environnement. *Soit la HVE s'améliore, soit elle doit disparaître.* »

« Il est temps que l'outil évolue »

Les exploitants sont partagés. Le domaine des Génaudières fait partie des pionniers de la HVE, ceux qui ont obtenu la certification peu après sa création, en 2011. Pierre-Yves Huguet est vigneron dans ce domaine d'une trentaine d'hectares, situé en Loire-Atlantique. Alors qu'il était déjà sensible à l'agroécologie, la formation qu'il a reçue en même temps que la certification a renforcé sa volonté d'aller vers une agriculture plus durable. « *C'est un bel outil qui sert de tremplin. Aujourd'hui, nous sommes engagés pour passer le domaine en bio* », témoigne-t-il. Néanmoins pour l'agriculteur, si la faible exigence de l'option B pouvait être intéressante pour attirer les premiers exploitants vers le label, « *il est temps aujourd'hui que l'outil évolue, qu'il devienne plus exigeant* ».

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [L'objectif de convertir 15 % de la surface agricole utile au bio d'ici à 2022 est « une ambition très com »](#)

Le domaine viticole de l'Herbe-Sainte (Aude), lui, vient tout juste d'acquiescer la certification HVE, le 10 décembre. La certification a permis à Mireille Greuzard, sa propriétaire, de prouver à sa clientèle l'engagement du domaine en faveur de l'environnement (présence de 160 ruches, techniques d'arrosage goutte-à-goutte et système d'éloignement des insectes par diffusion de phéromones). Mais elle aussi a engendré des coûts supplémentaires pour la vigneronne : « *Pour désherber en respectant les normes de l'appellation, il faut gratter la terre aux pieds des vignes par voie mécanique. Cela veut dire acheter du matériel, payer du personnel.* » Pour elle, les critiques du label sont à relativiser. « *Passer en bio, ça coûte encore plus cher. La HVE est un entre-deux important.* »

« Ne pas casser la dynamique »

Présentée comme une « *démarche complémentaire au bio* », la haute valeur environnementale devient un outil-clé dans les politiques de transition du ministère de l'agriculture. Un crédit d'impôt de 2 500 euros par exploitation (76 millions d'euros au total) a été validé le 18 novembre 2020, par les députés, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, afin d'encourager les agriculteurs à s'engager sur la voie de la certification. « *Ce label ne devrait pas être financé par des crédits d'impôt, alors même qu'il n'est pas un véritable outil de la transition agroécologique* », soutient le porte-parole de la Confédération paysanne, Nicolas Girod.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [« Sans résidu de pesticides », AOP, HVE : la bataille de l'étiquetage des produits alimentaires](#)

A l'occasion du lancement du beaujolais nouveau, le ministre de l'agriculture, Julien Denormandie, a également évoqué la possibilité d'intégrer la HVE dans les écorégimes de la politique agricole commune (PAC) européenne, ces primes versées aux exploitants pour leurs efforts écologiques. « *Ce qui n'est pas en accord avec notre objectif d'une PAC plus verte* », rappelle Arnaud Schwarz. Pour autant, « *l'idée n'est pas de jeter le bébé avec l'eau du bain, mais de sauver la HVE*, tempère le président de FNE. *Nous savons qu'il est un outil pour de nombreux exploitants* ».

La fédération propose de durcir les critères de certification concernant les pesticides, et d'y introduire la notion de bien-être animal, afin de faire du label HVE « *un tremplin pour les pratiques agricoles encore plus régénératives* ». Pour le ministère de l'agriculture, néanmoins, l'enjeu principal est de ne pas « *casser la dynamique de conversion et créer du décrochage* » en durcissant trop le cahier des charges, mais d'« *emporter le plus grand nombre d'agriculteurs vers des pratiques bénéfiques pour l'environnement* ».

[Enola Richet](#)